



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 103644

Texte de la question

M. Michel Lesage attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de mieux lutter contre les perturbateurs endocriniens, nanoparticules et autres toxiques, afin de préserver la santé des citoyens. On dénombre aujourd'hui quelque 8 400 perturbateurs endocriniens qui sont respirés, ingérés ou appliqués sur la peau. Le lien entre l'exposition à ces substances présentes dans de nombreux produits de consommation courante (aliments, emballages, produits ménagers, cosmétiques, produits pour l'entretien du jardin, etc.) et un nombre important de maladies est aujourd'hui admis dans de nombreuses études et expertises. La prise de conscience de l'importance de ce sujet a conduit le Gouvernement à définir une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens et la mise en œuvre de cette stratégie constitue l'une des actions phares du 3ème Plan national santé environnement. Depuis 2012, plusieurs mesures ont été prises comme l'interdiction du bisphénol A dans les emballages alimentaires et les produits en contact avec la peau, ou encore l'interdiction des parabènes dans les produits d'hygiène et des pesticides comme le glyphosate utilisé dans les jardins publics et les néonicotinoïdes. Mais il reste encore à faire. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend adopter un calendrier progressif de réduction des différents perturbateurs endocriniens et interdire les additifs et nanoparticules reconnus ou suspectés d'être toxiques.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lesage](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103644

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 mars 2017](#), page 2510

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)